



SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

Consultation sur les programmes à l'école primaire Ni socle commun, ni territorialisation La réunionite doit cesser, les personnels n'en peuvent plus

Le ministre organise une consultation des enseignants sur les programmes scolaires dans le cadre de la loi de refondation de l'école et de la mise en place du Conseil supérieur des programmes dont la mission est, entre autres, de « *formuler des propositions sur le contenu du socle commun, sur els programmes scolaires (..) sur la nature et le contenu des épreuves de recrutement d'enseignants(...)* »

Selon le ministre, cette consultation doit avoir lieu hors du temps de présence des élèves entre le 23 septembre et le 18 octobre pour la première phase. Une seconde consultation devrait porter sur les propositions de nouveaux programmes et sera à déduire des 18 heures d'animation pédagogique.

Les disciplines scolaires doivent relever de l'Education nationale

A cette occasion le SNUDI FO rappelle ce qu'il écrivait le 26 juin 2003 :

« Il serait aisé demain, - pour un gouvernement dont la volonté politique est la réduction de moitié du nombre de fonctionnaires dans un processus de décentralisation/régionalisation qui organise des transferts de personnels, - de profiter de cette confusion entre enseignement et animation et entre scolaire et périscolaire pour remplacer des postes de PE fonctionnaires d'Etat par des assistants d'éducation ou des animateurs locaux à moindre frais. »

Il ne faudrait pas que les programmes scolaires soient le vecteur ou le prétexte au remplacement des matières d'enseignement par des activités directement reliées aux projets éducatifs locaux au travers de la mise en place des réseaux d'école et des EPCI placés sous la tutelle des collectivités territoriales et gérés par le nouveau dispositif d'assistant d'éducation.

FORCE OUVRIERE insiste donc pour que toutes les disciplines scolaires continuent à relever exclusivement de l'Education nationale et soient assurées par des enseignants, fonctionnaires d'Etat ».

Pour le SNUDI-FO l'élaboration de nouveaux programmes ne saurait être le prétexte à aggraver la confusion entre le scolaire et le péri scolaire et à introduire la logique des compétences de l'école du socle territorialisée contre l'enseignement disciplinaire.

Réunion, consultation concertation ... trop c'est trop !

Le SNUDI-FO alerte le ministre sur la multiplication de réunions et consultations en ce début d'année alors que les conditions de cette rentrée (rythmes scolaires, postes...) placent les enseignants dans des conditions de travail déjà très fortement dégradées. Déjà une consultation préparatoire pour les Assises de l'éducation prioritaire est annoncée en octobre. Le SNUDI-FO demande au ministre de mettre fin à cette accumulation de tâches préjudiciables au bon fonctionnement des écoles.

Si le ministre veut connaître l'avis des enseignants sur les programmes actuels qu'il le fasse. Les directeurs n'ont pas, comme cela leur est demandé, à être utilisés comme secrétaires de séance pour rédiger le compte rendu des débats. Aucune de leurs obligations définies par le décret de 1989 ne prévoit un tel travail. Il appartient à la hiérarchie de réaliser une telle synthèse.

Le SNUDI-FO rappelle que

- ▶ **cette consultation ne peut pas être organisée en dehors des obligations de services (sur les 24 heures de concertation),**
- ▶ **aucun enseignant ne peut être contraint de donner son avis sur les programmes,**
- ▶ **les directeurs n'ont pas à rédiger la synthèse de cette consultation,**

Il invite les enseignants à tenir un compte détaillé de ces 24 heures et à saisir le SNUDI-FO en cas de problème.■

Montreuil, le 25 septembre 2013